

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

COMPTE RENDU SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le 08 du mois de Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy DUPIOL.

PRESENTS : MM. DUPIOL, Maire, HARRIBEY, BEZIADE, DULUC, DAUDON, LEGLISE, MOLIA, BROUSTET

MMES DURROS, DUPIOL, GALISSAIRES, DOZ, ARDOUIN, PUJO, PANCALDI, DUPART, ROUSSELET

ABSENTS :

Procuration Mr VIGNEAU à Mr MOLIA
Mr LARRUE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Pour	17 + 1

Mr Jean-Michel DULUC est nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

- Approuvé à l'unanimité

OBJET : OUVERTURE ET TARIF D'UNE GARDERIE EXTRASCOLAIRE ORGANISEE PAR LA COMMUNE

Vu le décret « Blanquer » en date du 27 Juin 2017 permettant aux communes de moduler l'organisation des rythmes scolaires et revenir à la semaine de 4 jours,

Un conseil d'école extraordinaire regroupant l'école maternelle et élémentaire s'est réuni le 29 juin à 17 heures 30 avec pour sujet à l'ordre du jour le retour de la semaine d'école à 4 jours.

Après en avoir débattu, le Conseil a voté à l'unanimité le retour de la semaine à 4 jours.

Au cours du Conseil, les parents d'élèves ont souhaité adresser un questionnaire aux parents pour connaître leur position. A l'issue de la consultation 78 % d'entre eux ont souhaité le retour de la semaine à 4 jours.

En conséquence, la commune a adressé le 30 Juin 2017 au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale une demande de dérogation pour mettre en place la nouvelle organisation.

Par courrier en date du 11 juillet 2017, un avis favorable a été donné à la commune.

Le samedi 12 Août à 10 heures 30, le Maire en présence de l'Adjoint en charge des affaires scolaires a reçu une délégation de parents d'élèves lui faisant part des difficultés que rencontrent les familles dont les deux parents travaillent pour la garde de leurs enfants le mercredi matin.

Au cours de la rencontre, le Maire a rappelé aux personnes présentes que la compétence petite enfance est exercée par la communauté de communes du sud Gironde, conformément à la loi NOTRe.

La CDC du Sud Gironde a fait savoir être dans l'impossibilité actuellement d'accueillir les enfants le mercredi matin pour un problème de gestion de personnel du service.

En conséquence, elle a modifié l'exercice de sa compétence en laissant la possibilité aux communes d'organiser un accueil des enfants le mercredi matin.

Pour faire face à cette situation et répondre à la demande des familles dont les deux parents travaillent, la commune envisage d'ouvrir une garderie payante le mercredi matin rue des écoles. Cet accueil peut se faire de 7 h 30 à 11 h 30 (le Centre de loisirs de la CDC prend à sa charge les enfants qui fréquentent le Centre de loisirs le mercredi après-midi à 11 h 20 dans les locaux de la garderie) .

En raison du ramassage des enfants par la CDC prévu à 11h 20 et non 12 h 30, la participation demandée aux parents sera de 12 € pour 4 heures d'accueil.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'ouvrir une garderie le mercredi matin pour accueillir les enfants dont les deux parents travaillent et ce de 7 h 30 à 11 h 30
- De fixer la participation des familles à 12 € par enfant et par mercredi.

OBJET : BONS NOUVEAUX NES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Nord a mis en place depuis de nombreuses années une opération « BONS NOUVEAUX NES » en partenariat avec la commune de Saint-Symphorien.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Epargne a décidé d'octroyer à chaque enfant dont les parents sont domiciliés à Saint-Symphorien la somme de 20 € en contrepartie de l'ouverture d'un livret A et d'un contrat d'assurance vie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Saint-Symphorien a la possibilité de compléter ce dispositif en allouant une somme à chaque nouveau-né.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De verser une somme de 30 € à chaque nouveau-né dont les parents sont domiciliés sur la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord

Objet : BUDGET COMMUNE 2017 DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	678				Autres charges exceptionnelles	390,00
Total						390,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615228				Autres bâtiments	-390,00
Total						-390,00

INFORMATIONS DIVERSES

1°) TRAVAUX EGLISE

Les services de la DRAC nous ont envoyé le rapport relatif aux fouilles archéologiques réalisées par l'INRAP aux abords de l'église. Les techniciens n'ont rien découvert d'importants susceptibles de retarder les travaux

Une réunion a lieu le 14 septembre à 08 heures 30 en présence

- Mr REGALDO de la DRAC
- Mr BILLA
- Mr BOURREL de la société TMH

A l'issu, il sera procédé à la signature du marché, de l'ordre de service, et sera défini le planning des travaux

2°) CONSTRUCTION PASSERELLE

L'entreprise GARBAY doit intervenir courant septembre pour :

- Procéder à la démolition de la passerelle : semaine du 18 septembre
- Construire les plots qui accueilleront la future passerelle

La société Interviendra le 20 novembre pour la pose de la passerelle et pour une durée de 2 ou 3 semaines.

3°) TRAVAUX TROTTOIRS

L'entreprise EIFFAGE a commencé les travaux de réfection des revêtements des trottoirs.

4°) JARDINS DE LA HURE

Le technicien du SAGE CIRON a matérialisé les arbres devant être coupés. L'entreprise doit intervenir d'ici 15 jours.

Après une réunion de chantier sera organisé pour matérialiser l'emplacement du pattelage.

5°) POLICE MUNICIPALE

Toutes les formalités nécessaires à la saisie des Procès-Verbaux Electronique ont été réalisées :

- Convention avec la Préfecture
- Déclaration à la CNIL
- Installation des différents logiciels

Mr REDONDO, garde champêtre assermenté peut verbaliser.

6°) TRAVAUX SECURITE

Un technicien de VERITAS a effectué une visite des installations de l'école maternelle, de l'école primaire et de la Salle des fêtes.

La commission de sécurité de l'arrondissement de Langon effectuera une visite des installations de l'école maternelle le 05 octobre 2017.

7°) CIMETIERE

Le logiciel permettant la gestion du cimetière a été installé. Mmes DURROS Maryline et RENELEAU Carole ont suivi la formation leur permettant d'utiliser le logiciel.

8°) VOIE VERTE

Le cabinet ESCANDE nous a adressé une convention d'honoraires pour :

- Le relevé topographique
- L'avant projet
- Le suivi des travaux

Pour un montant de 9 000 € H.T.

9°) LOTISSEMENT LE CLOS DES LAGUNES

Mr ESCANDE a finalisé le plan de rétrocession du lotissement.

10°) MEDIATHEQUE

Par courrier en date du 04 Août 2017, la DRAC nous a adressé la notification de la subvention dans le cadre du concours particulier de la DGD pour l'acquisition d'ordinateurs d'un montant de 9 412 € 47 (45 % de 20 916 €)

11°) FIN DES CONTRATS AIDES

Les services de Pôle Emploi nous ont adressé un mail nous précisant qu'il n'y aurait plus de signature de nouveaux contrats aidés ni de renouvellement.

12°) EGLISE

L'abbé Jérôme RIBEREAU-GAYON a été nommé curé de la paroisse de Saint-Symphorien

Le 18-10-2017
